

CRÉATION DES SERVICES JS DANS LES RECTORATS ET DSDEN

Après de nouvelles hésitations, le gouvernement a confirmé sa décision de transférer les missions Jeunesse et Sports vers le ministère de l'Éducation Nationale à compter du 1er janvier 2021. C'est avec soulagement que les personnels JS et leurs représentants ont accueilli cette nouvelle, synonyme de leur sortie des ministères sociaux qui les avaient tant malmenés ces 10 dernières années.

Les travaux de préfiguration, débutés quelques mois plus tôt, ont repris au pas de charge. Il s'agit à la fois de soumettre les textes encadrant cette réforme aux différentes instances, mais aussi de préparer l'accueil des nouveaux agents JS dans les rectorats de région académique et dans les DSDEN, sachant qu'il n'y aura pas de déménagements au 01/01/21 (des conventions entre ministères permettront aux agents JS de conserver leur environnement de travail).

POUR LE SNEP-FSU, CETTE RÉFORME COMPORTE PLUSIEURS POINTS POSITIFS :

- Le rapprochement entre Jeunesse et Sports et l'Éducation Nationale est propice au recen-

trage des personnels JS sur des missions éducatives plutôt que sur la réparation sociale.

- Un Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports est maintenu.
- La création de services clairement identifiés JS (DRAJES⁽¹⁾ et SDJES⁽²⁾) est de nature à préserver l'identité, la culture et les missions Jeunesse et Sports.
- Le projet politique qui sous-tend cette réforme nécessite de procéder à des recrutements (réouverture d'un concours de professeur de sport en 2021 ?) et de s'opposer aux transferts de personnels demandés par l'Agence Nationale du Sport.

MAIS CETTE RÉFORME NE VA PAS ASSEZ LOIN :

- La mainmise des préfets reste importante, maintenant en dehors du périmètre éducatif un certain nombre de missions JS qui auraient pu/dû relever de la compétence des recteurs et DASEN.
- Les personnels JS ne sont pas tous sous l'autorité du DRAJES, alors qu'une organisation régionalisée aurait facilité le travail en équipes projets pour mettre en œuvre les politiques publiques éducatives sur tous les territoires.

- Les problématiques spécifiques des personnels JS ne seront pas examinées, au niveau local, dans des instances de dialogue social dédiées, comme nous l'avions demandé.

Quoi qu'il en soit, cette réforme doit désormais se mettre en œuvre rapidement. De nouvelles avancées seront à négocier dans le temps car, pour le SNEP-FSU, cette réforme doit être source

de progrès à la fois pour les personnels JS mais aussi pour l'ensemble des citoyen.nes dans leur relation au « sport ». L'avenir nous le dira... ■

gwenaelle.natter@snepsfu.net

(1) DRAJES = Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

(2) SDJES = Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.



© Philippe Willereau (Paris 2021)

PROFESSEURS D'EPS CONTRACTUELS

LE CDI, LEURRE OU PROJET D'AVENIR ?

Nos collègues professeurs d'EPS contractuels contribuent à assurer la continuité du service public de l'EPS et du sport scolaire, mais à quel prix ?

Celui de la précarité permanente : enchaînements de CDD, pas toujours à temps complets, une rémunération peu favorable, des droits bafoués en terme de prise en charge des déplacements, du droit à congés rémunérés,...

Puis au bout de 6 ans, un hypothétique CDI : qui assure le réemploi, mais sans garantie d'une quotité de service entière ni d'une rémunération réévaluée tous les 3 ans.

Ce type d'emploi permanent d'agent non titulaire de l'État n'offre ni les garanties ni les droits du statut de fonctionnaires et représente une atteinte majeure portée au statut de la fonction publique.

Pour alerter sur la situation des personnels contractuels de la fonction publique et porter les revendications lors d'audiences aux Ministères de la Transformation et de la Fonction Publiques, de l'Éducation Nationale, mais aussi auprès des groupes parlementaires, la FSU a organisé le 18 novembre 2020, la Journée de lutte contre la précarité.

IL RESTE DES DROITS À FAIRE APPLIQUER, À GAGNER !

Le SNEP-FSU est engagé au quotidien pour promouvoir l'égalité d'accès à l'emploi public, et donc l'accès au statut par des voies diversifiées de titularisation. C'est d'un nouveau concours réservé dont nous avons besoin ! ■

nathalie.bojko@snepsfu.net